CKCert sc
Technologiepark 90 Zone A6B
B-9052 Gent-Zwijnaarde
TEL (+32) 9/330 10 20
www.ckcert.be info@ckcert.eu

Notification de transmission d'entreprise

Veuillez compléter ce document, le signer et le renvoyer à info@ckcert.eu ou CKCert, Technologiepark 90 Zone A6b, B-9052 Gent-Zwijnaarde (voir aussi les conséquences sur page 2).

	CÉDANT	**CESSIONNAIRE**
Date de transmission * :	/ /20	
Prénom + Nom * :		
Société * :		
Rue + N° * :		
Code postale * :		
Commune * :		
Téléphone :		
N° Portable * :		
E-mail:		
N° TVA * :		N° TVA : O NON O En cours
N° d'unité d'établissement * : Remplir ce document par unité		
Adresse de l'entreprise *:		
Avez-vous terminé vos activités chez l'AFSCA?	O OUI O NON O En cours	
Les activités chez l'AFSCA sont présents ?		O OUI O NON O En cours
Numéro producteur * :		
Numéro phytolicence + nom *:		
Responsable Sanitaire *:		
N° du troupeau + N° de frappe * :		
Veuillez indiquer ci-dessous ce qui est applicable (obligatoire)		
▪ La transmission se fait en faveur d'un ou de plusieurs membres de la famille du 1er ou du 2ième degré, époux ou épouse ou au profit d'une association où le chef d'exploitation reste ou devient actionnaire ?		O OUI : Rélation ? ..... O NON
▪ Y-aura-t-il des changements dans les activités après la reprise ?		O OUI : Lequels ? ..... O NON
▪ Toutes les activités de l'entreprise sont reprises ?		O OUI O NON : Lesquels ? .....
▪ Y-a-t-il des changements de personnel après la reprise ?		O OUI : Lequels ? ..... O NON
▪ Les activités de l'entreprise changeront-elles après la reprise ?		O OUI : Lequels ? ..... O NON
Signature * :		

(*) : champ obligatoire

En signant ce document, le CÉDANT déclare avoir pris connaissance des conséquences suivantes :

- Toutes livraisons possibles (liens contractuels avec les acheteurs) de produits (cultures, animaux, etc.) pour lesquels son entreprise est certifiée, ont été résiliées ou ont été reprises par le cessionnaire ;
- Renoncer définitivement aux contrats avec une entreprise qui exige une certification (pour ces cultures, animaux, etc.) ;
- Renoncer définitivement à son certificat associé à l'entreprise. Un certificat ne peut pas être divisé entre deux sociétés (numéros de TVA et/ou numéros NUE) ;
- Suite à la reprise, la correspondance doit être adressée au cessionnaire (le nouvel exploitant de l'entreprise agricole) ;
- **Lors de la reprise d'un certificat, les activités transférées doivent être arrêtées par le cédant auprès de l'AFSCA.**

En signant ce document, LE CESSIONNAIRE accepte les Conditions d'Exécution et les conditions du Contrat Producteur de CKCert.
Les deux documents peuvent être trouvés sur le site Web du CKCert ou demandés par courrier électronique (www.ckcert.eu – info@ckcert.eu).

Évaluation par CKCert – NE PAS REMPLIR PAR LE CLIENT			
S'agit-il d'une reprise complète ? O OUI O NON			
Reprise des certificats possible ? O OUI O NON			
Besoin d'un nouvel audit? O OUI O NON		**Type d'audit**: O Initiale O Suivi O Inopiné O Extension	
La reprise correctement enregistrée dans la base de données des cahiers des charges ? O OUI O NON		**La reprise correctement enregistrée dans ACII ?** O OUI O NON	
La reprise correctement enregistrée dans la base de données CKCert ? O OUI O NON		**Documents supplémentaires ont été reçus ?** O Annexe 5 – CodiplanPLUS Bovin O Formulaire de reprise – BePork (site internet) O Formulaire de changement – Belplume O Sublicense + Contrat Producteur GlobalGAP	
Nom de l'évaluateur		**Date**	
Ajouts		**Signature**	